Questions / réponses

Que se passe-t-il en cas de non-renouvellement du dossier chaque année ?
Sans renouvellement, votre dossier est annulé.

Comment connaitre le traitement et l'avancement de son dossier ?
Habitat Toulouse s'engage à vous informer par courrier de la priorité de votre dossier et à vous contacter si une opportunité se présente.
Les relances sont inutiles.

Est-ce que les délais d'attente sont longs ?
- Si votre dossier est prioritaire, il sera examiné dans l'année.
- Si votre dossier n'est pas prioritaire, nous ne pouvons pas vous préciser de délai.

Quelles sont les règles à respecter pour être éligible à une mutation ?
- Les loyers doivent être réglés régulièrement et à jour (exception si mutation économique).
- Le logement doit être assuré et en bon état d'entretien (une visite conseil sera réalisée avant proposition).
- Le logement doit être occupé dans le respect des règles en vigueur.

A savoir

Actuellement 30 200 demandes de logements sont enregistrées dans le département.
En 2013, 1817 attributions ont été effectuées par Habitat Toulouse, dont 205 mutations et relogements.

Les bailleurs sociaux de la Haute-Garonne

HABITAT TOULOUSE - Office Public de l'Habitat
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h.

Agence Abbal / Desbals
127, rue Henri Desbals - 31100 Toulouse

Agence des Récollets
19, rue de Cannes - 31400 Toulouse

Espace Location et Agence du Faubourg
4, rue Paul Bernies - 31200 Toulouse

OPH31
75, rue St Jean - 31131 BALMA - 05 62 73 56 00

PROMOLOGIS
38, bis boulevard de Suisse - 31018 TOULOUSE Cedex - 0 820 85 85 83

SA DES CHALETS
29, boulevard Gabriel Koenigs - 31300 TOULOUSE - 05 62 13 25 25

PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE
31, avenue des Cottages - 31400 TOULOUSE - 05 34 31 71 71

LA CITÉ JARDINS
18, rue de Guyenne - 31702 BLAGNAC Cedex - 05 61 71 79 19

COLOMIERS HABITAT
8, allée du Lauragais - 31772 Colomiers Cedex - 0 811 567 567

NOUVEAU LOGIS MÉRIDIONAL
2, place de la Légion d'Honneur - 31506 TOULOUSE Cedex 5
0 972 672 040

ICF HABITAT ATLANTIQUE
1, impasse Jean Chaubet - 31500 Toulouse - 05 62 47 76 80

SFHE
5, avenue Marcel Dassault - Imm. Tersud bât B
31500 TOULOUSE - 05 61 24 76 44

Le PASS 05.81.313.313 numéro unique

Guide pratique

La mutation

Document non contractuel - studiohookipa.com - Ne pas jeter sur la voie publique - Février 2014

www.habitatoulouse.fr

HABITAT OFFICE PUBLIC TOULOUSE

La demande de mutation : mode d'emploi

VOUS ÊTES LOCATAIRE D'HABITAT TOULOUSE ET VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE LOGEMENT HLM ? VOUS DEVEZ CONSTITUER UN SEUL DOSSIER : LE FORMULAIRE EST UNIQUE.

A savoir

Pour toute demande de logement social ou demande de mutation, il n'y a qu'un seul formulaire à remplir, quel que soit le secteur ou le bailleur social souhaité.

VOS DÉMARCHES

Pour constituer votre dossier, vous devez compléter le formulaire Cerfa n° 14069*01, que vous trouverez :
- en téléchargement sur notre site, **www.habitatoulouse.fr** ou **www.service-public.fr**,
- dans tous nos points d'accueil,
- dans les locaux de tous les bailleurs sociaux.

L'ENREGISTREMENT DU DOSSIER

- Après avoir complété l'ensemble des rubriques, le dossier est à envoyer ou à déposer à l'accueil de votre Agence (avec copie de votre pièce d'identité ou titre de séjour).
- L'attestation d'enregistrement vous est adressée sous un mois maximum.

ATTENTION : l'enregistrement de votre demande ne vaut pas l'attribution d'un logement.

Le dossier restera valable 1 an : il faudra le renouveler chaque année.

QUI PEUT TRAITER LA DEMANDE ?

La demande de mutation peut être traitée par tous les bailleurs sociaux de la Haute-Garonne, le 1% logement, la Préfecture...

Avant proposition, il faudra fournir toutes les pièces justificatives demandées (liste remise avec le dossier).

QUELS SONT LES CRITÈRES DE PRIORITÉ ?

Notre Charte Mutation, signée avec les Associations de locataires, précise les priorités :

- Mutation-relogement pour projet de renouvellement urbain.
- Locataire en danger grave et imminent dans son logement.
- Handicap physique interdisant l'usage et/ou l'accès au logement.
- Loi Molle du 25 mars 2009 : sous-occupation (écart de 3 entre la composition familiale et la typologie du logement ; ex : vous êtes seul dans un T4...).
- Personne âgée occupant un logement non adaptable ou souhaitant un rapprochement familial.
- Loyer ou taux d'effort logement trop élevé.

INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Habitat Toulouse s'engage à instruire toute demande de mutation au même titre qu'une demande d'attribution de logement.

Seule la Commission d'Attribution des Logements (CAL) a le pouvoir de décider d'une attribution.

A noter

Chaque locataire reçoit un courrier l'informant de la priorité de son dossier.

ACTUALISATION DU DOSSIER

Tout changement important de situation doit être signalé sans attendre, avec envoi de justificatifs (changement composition familiale, évolution revenus...).

PROPOSITION & ATTRIBUTION

Les bailleurs sociaux du département peuvent faire une proposition, s'ils disposent d'un logement correspondant aux besoins, en fonction des priorités.

Le candidat dispose d'un délai maximum de 10 jours pour accepter ou refuser la proposition de logement. Tout défaut de réponse dans ce délai équivaut à un refus.

ATTENTION : suite à un refus non justifié d'une proposition de mutation, le dossier perd son critère de priorité.